

Avenant n°1

Avis de course

Les 6 heures de Nernier
C2NY - Club Nautique Nernier Yvoire
9 juillet 2022
Grade 5 A

Merci de lire : La date est le samedi 9 juillet 2022

1. REGLES

Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, la définition de Prendre le départ est modifié comme suit :

Prendre le départ Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté prédépart vers le côté parcours soit

- (a) à ou après son signal de départ, ou
- (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition Prendre le départ, il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne et la pénalité de départ doit être de 20 minutes ajoutée à son temps réel de course.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 - Classes admises

Selon système « A » de la jauge SRS

Etabli en fonction du nombre de tours effectués et pour départager les concurrents ayant réalisé le même nombre de tours, la durée de course (= heure de pointage du dernier tour moins 1 heures).

1. Un classement en temps réel, toutes classes confondues.
2. Un classement en temps compensé, toutes classes confondues et par classe TCFX, TCF1, TCF2, TCF3, TCF4, SU et GS
3. Un classement en temps réel dès 3 bateaux de même série sur demande.

- Seuls les bateaux au bénéfice d'un certificat de jauge ou d'enregistrement SRS valide pourront prétendre à un classement en temps compensé.

- Pour tous les participants aux « 6 Heures de Nernier », le classement se fera en temps réel

3.1.1 - Précision aux admissibilités et inscription

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Dans le paragraphe admissibilité ajouter au début :

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse."